

**Conseil économique et social**Distr. générale
14 mars 2019Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-huitième réunion**

Marrakech (Maroc), 20-22 mars 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail****Ordre du jour provisoire annoté****1. Ouverture de la réunion**

La séance d'ouverture sera présidée par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts, jusqu'à l'élection du nouveau Bureau. Des allocutions d'ouverture seront prononcées par le Président du Bureau sortant, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et un représentant du Gouvernement marocain.

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**Documentation**

Ordre du jour provisoire (E/ECA/COE/38/1/Rev.1)

Programme de travail provisoire (E/ECA/COE/38/INF/4)

La composition du nouveau Bureau sera annoncée à l'issue de consultations. Le Bureau se composera de cinq membres – un président, trois vice-présidents et un rapporteur – élus conformément au principe de la représentation géographique équitable. La composition du Bureau des précédentes sessions figure dans l'annexe jointe au présent document. Après avoir prononcé une brève déclaration, le nouveau Président présidera le reste des travaux. Comme il l'a fait à la précédente session, le Comité d'experts pourra décider de mettre en place un groupe de travail spécial chargé de rédiger les projets de rapport et de résolution. Ce groupe sera composé de 10 membres, soit deux membres pour chacun des cinq groupements sous-régionaux, normalement issus du Bureau sortant et du nouveau Bureau. Il sera présidé par le Premier Vice-Président du Bureau. Le Comité sera également invité à examiner l'ordre du jour et le programme de travail provisoires et à les adopter avec les modifications qu'il sera éventuellement jugé nécessaire d'y apporter.

* E/ECA/COE/38/1/Rev.1.

3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/38/2)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique en 2018. Son exposé mettra en lumière les faits nouveaux qui ont marqué l'économie mondiale ces derniers temps et leurs répercussions sur le continent. En outre, le secrétariat analysera l'évolution des performances économiques sous-régionales et régionales, y compris celle du développement social, les perspectives de croissance du continent, les liens existant entre les changements structurels et le développement social ainsi que les risques et les incertitudes liés à la croissance de l'Afrique à moyen terme. L'exposé sera suivi d'un débat général sur les principales questions de politique générale et les recommandations qui y auront été présentées.

4. Évaluation des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration régionale en Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/38/3)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un rapport sur l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique et mettra en lumière les principales difficultés et les principaux obstacles rencontrés. L'exposé sera suivi d'un débat général sur les principaux problèmes relevés par le secrétariat.

5. Exposé sur le thème de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, intitulé « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique »

Documentation

(E/ECA/COE/38/15)

Le secrétariat présentera brièvement le thème de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres, en s'appuyant sur le document de réflexion qui s'y rapporte. Ce document met l'accent sur le rôle déterminant que la politique budgétaire joue dans l'amélioration de la mobilisation des ressources et de la compétitivité par la mise à profit des technologies. L'exposé sera suivi d'un débat général.

6. Questions statutaires

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera des exposés sur diverses questions statutaires concernant ses activités et ses organes subsidiaires. Le Comité d'experts souhaitera peut-être, s'il y a lieu, étudier des recommandations et les formuler à l'intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour mieux l'orienter et lui faire prendre de nouvelles initiatives. En 2019, le Comité sera saisi des rapports statutaires suivants :

a) **Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2018 à mars 2019)**

Documentation

(E/ECA/COE/38/14)

Ce rapport met en lumière les principales réalisations de la CEA pendant la période allant d'avril 2018 à mars 2019. Il dresse un tableau synoptique des manifestations de grande envergure que la CEA a organisées et des principales activités qu'elle a menées en exécution de la mission générale qui lui incombe de promouvoir le développement économique et social en Afrique.

Le Comité d'experts est invité à examiner le rapport pour donner des orientations et faire des observations sur les activités du secrétariat.

b) **Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et autres recommandations ministérielles intéressant la Commission**

Documentation

(E/ECA/COE/38/4)

Ce document comprend un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions adoptées à la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique :

Résolution 956 (LI) relative à l'Institut africain de développement économique et de planification ;

Résolution 957 (LI) relative à l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique ;

Résolution 958 (LI) relative à la mise en œuvre de programmes de migrations internationales en Afrique ;

Résolution 959 (LI) relative au cadre stratégique et au plan-programme biennal révisés de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019 ;

Résolution 960 (LI) relative à l'exploitation du potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et à la création d'une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique ;

Résolution 961 (LI) relative au Forum régional africain pour le développement durable.

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés, en vue de donner au secrétariat des orientations complémentaires permettant de bien mettre en œuvre les résolutions susmentionnées.

c) **Plan-programme et budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2020**

Documentation

(E/ECA/COE/38/12)

Ce rapport présente le plan de travail des programmes de la CEA pour 2020. Le Comité d'experts est invité à prendre acte du plan-programme en vue de l'entériner.

d) Rapport sur l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de la résolution 957 (LI)

Documentation

(E/ECA/COE/38/5)

Ce document présente les conclusions et les recommandations issues de l'examen de la structure intergouvernementale de la CEA ordonné dans la résolution 957 (LI). Le Comité est invité à prendre acte des conclusions du rapport en vue d'entériner les recommandations qui y sont formulées.

e) Rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique et rapports des organes subsidiaires

Documentation

Rapport sur la sixième réunion de la Commission africaine de statistique (E/ECA/STATCOM/VI/11)

Rapport sur la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable, établi en application de la résolution 961 (LI) (E/ECA/COE/38/10)

Rapports sur les réunions du Comité intergouvernemental d'experts (ECA/WA/ICE/21/01D, ECA/SA/ICE/XXIV/2018/8, ECA/NA/ICE/33/5, ECA/EA/ICE/22 et ECA/CA/ICE/XXXIV/18)

Rapport sur les travaux de l'Institut africain de développement économique et de planification, établi en application de la résolution 956 (LI) (E/ECA/COE/38/8)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la CEA et les rapports soumis par ces organes. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions appelant des décisions ou portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations sur les futures activités des organes subsidiaires de la Commission.

f) Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/38/6)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue de donner au secrétariat des orientations sur les futures activités du programme.

g) Rapport sur le financement du matériel roulant ferroviaire : nouvelle solution pour l'Afrique

Documentation

(E/ECA/COE/38/15)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur le financement du matériel roulant ferroviaire en Afrique. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions figurant dans le rapport qui appellent des décisions ou ont été portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations complémentaires.

h) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)

Documentation

(E/ECA/COE/38/7)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions figurant dans le rapport qui appellent des décisions ou ont été portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations complémentaires.

i) Rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, axé sur la région Afrique

Documentation

(E/ECA/CRCI/10/9)

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, axé sur la région Afrique. Il souhaitera peut-être aussi examiner les questions figurant dans le rapport qui appellent des décisions ou ont été portées à son attention, notamment les résolutions, et donner au secrétariat des orientations complémentaires.

7. Date, lieu et thème de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Documentation

(E/ECA/COE/38/16)

La cinquante-troisième session de la Conférence des ministres se tiendra à Addis-Abeba en mars 2020, sauf décision contraire de la Conférence des ministres.

Le Comité d'experts souhaitera peut-être examiner le thème proposé par le secrétariat pour la cinquante-troisième session et formuler des observations à cet égard en vue de l'entériner pour qu'il soit soumis à l'approbation de la Conférence des ministres.

8. Questions diverses

Le Comité d'experts pourra soulever toute autre question non prévue dans les points susmentionnés.

9. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et examen des recommandations et des projets de résolution

Le Comité d'experts examinera et adoptera un projet de rapport sur sa réunion, contenant ses principales recommandations et des projets de résolution fondés sur l'ordre du jour de la réunion, en vue de le soumettre à la Conférence des ministres.

10. Clôture de la réunion

Le secrétariat fera de brèves observations finales. Le Président du Bureau du Comité d'experts fera une synthèse des principaux résultats des débats, puis déclarera la réunion close.

Annexe

Membres du Bureau de la Commission

<i>Année (lieu)</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-Président</i>	<i>Deuxième Vice-Président</i>	<i>Troisième Vice-Président</i>	<i>Rapporteur</i>
2001 (Alger)	Algérie (Afrique du Nord)	République- Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Gabon (Afrique centrale)	Mali (Afrique de l'Ouest)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2002 (Johannesburg)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2003 (Addis Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Ghana (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Soudan (Afrique du Nord)
2004 (Kampala)	Ouganda (Afrique de l'Est)	Niger (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Zambie (Afrique australe)
2005 (Abuja)	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Égypte (Afrique du Nord)	Congo (Afrique centrale)	Lesotho (Afrique australe)	Éthiopie (Afrique de l'Est)
2006 (Ouagadougou)	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)	Congo (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Burundi (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)
2007 (Addis Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Swaziland (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)	Tunisie (Afrique du Nord)	Libéria (Afrique de l'Ouest)
2008 (Addis Abeba)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Tchad (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Swaziland (Afrique australe)
2009 (Le Caire)	Égypte (Afrique du Nord)	Tchad (Afrique centrale)	Zimbabwe (Afrique australe)	Bénin (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)
2010 (Lilongwe)	Malawi (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	Cameroun (Afrique centrale)	Maroc (Afrique du Nord)
2011 (Addis Abeba)	Guinée (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	République centrafricaine (Afrique centrale)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)
2012 (Addis Abeba)	Gabon (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Swaziland (Afrique australe)	Érythrée (Afrique de l'Est)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
2013 (Abidjan)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)	Algérie (Afrique du Nord)	Lesotho (Afrique australe)	Cameroun (Afrique centrale)
2014 (Abuja)	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	République- Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)
2015 (Addis Abeba)	République- Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Égypte (Afrique du Nord)	Gabon (Afrique centrale)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Guinée (Afrique de l'Ouest)

2016 (Addis Abeba)	Afrique du Sud (Afrique australe)	République démocratique du Congo (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)
2017 (Dakar)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)		Tchad (Afrique centrale)	Kenya (Afrique de l'Est)	Afrique du Sud (Afrique australe)
2018 (Addis Abeba)	Soudan (Afrique du Nord)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	Éthiopie (Afrique de l'Est)	Lesotho (Afrique australe)	Sénégal (Afrique de l'Ouest)